

Carte blanche

Le Comité de Dor HaShalom

Gaza : l'impasse de la force

A nouveau résonnent au Proche-Orient le bruit des bombes et la fureur du désespoir. Avec la guerre entamée à Gaza le 27 décembre, le conflit israélo-palestinien a atteint un nouveau degré de violence et de brutalité.

Nous sommes affligés par la situation de nos proches, de nos amis, de tous ceux qui habitent Israël et vivent dans la peur des tirs de roquettes du Hamas ; et dans le même temps la vision des centaines de civils palestiniens tués au cours de cette offensive nous remplit de douleur et d'indignation.

L'urgence est bien sûr à l'arrêt des hostilités. Mais ce drame doit aussi conduire à reconnaître l'impasse dans laquelle se sont placés les acteurs du conflit.

Certes, l'Etat d'Israël a le devoir de protéger ses citoyens. Mais tout indique qu'un traitement militaire du différend qui l'oppose au peuple palestinien, approche suivie par les gouvernements israéliens successifs, ces dernières années et ces derniers jours, n'aboutit ni à la sécurité ni à la paix.

Certes, les organisations politiques palestiniennes doivent porter les revendications légitimes de leur peuple, mais les actes de violence ne font que prolonger le conflit et les souffrances de leurs

concitoyens.

Quant à la communauté internationale, si elle a le devoir de porter assistance aux victimes, une approche purement humanitaire et épistémologique du problème ne peut se substituer à la recherche d'une véritable solution à long terme.

Le conflit israélo-palestinien est un problème politique, qui ne peut avoir de solution que politique, c'est-à-dire par la conclusion d'un accord de paix basé sur le droit international.

La guerre actuelle se veut une démonstration de force, mais ses « victoires » sont infamantes et sans lendemain

L'éruption de violence actuelle trouve précisément sa source dans l'épuisement de la dynamique du processus de paix : l'absence de perspective offerte par les négociations entre l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien a largement contribué à la victoire aux élections de janvier 2006 d'un Hamas hostile au processus de paix et coupable d'attaques criminelles sur des civils israéliens.

Il est tentant de voir dans la suite des événements un engrenage inexorable : la prise du pouvoir par le Hamas aurait forcé Israël à imposer un blocus militaire sur la bande

de Gaza, le maintien de ce blocus aurait contraint le Hamas à multiplier les lancements de roquettes sur des civils israéliens et ce sont ces tirs de roquettes qui n'auraient laissé d'autre choix au gouvernement israélien que de lancer l'offensive militaire actuelle. En réalité, ce qu'indique cet enchaînement de faits, c'est que tant qu'il n'y aura pas de solution politique au conflit, la violence sera inévitable.

Si l'absence de progrès vers une solution tient en partie à la stratégie mortifère du Hamas, stratégie aussi inacceptable qu'improductive sur le plan politique, elle tient également à l'inconséquence de la politique des dirigeants israéliens.

Ils admettent le caractère inévitable d'un Etat palestinien mais encouragent l'extension des colonies en Cisjordanie, imposent un blocus sur la bande de Gaza et poursuivent la construction d'un mur qui empiète en terre palestinienne.

Ils prétendent vouloir la paix, mais excluent d'office toute négociation avec le Hamas, pourtant devenu le premier parti palestinien. Dans le même temps, ils ne font pas le moindre geste pour faire avancer les négociations avec le président Mahmoud Abbas, pri-

vant les figures modérées de toute crédibilité sur la scène politique palestinienne.

De même, ils ignorent l'initiative de paix de la Ligue arabe alors que seule l'implication des différents acteurs de la région permettrait d'asseoir la sécurité et la stabilité.

Le contraste est saisissant entre les buts déclarés de cette politique (sécurité, affaiblissement du Hamas, stabilité et paix) et ses conséquences avérées (insécurité, renforcement du Hamas, instabilité et poursuite du conflit). D'aucuns pourraient même imaginer que ces effets délétères constituent précisément les objectifs recherchés par certains dirigeants israéliens, décidés à maintenir un climat de peur et à décrédibiliser les partenaires potentiels d'une négociation, comme s'ils préféraient s'accommoder d'un conflit « gérable », qui leur permet de préserver leur emprise sur les territoires palestiniens, plutôt que de faire les concessions politiques qui permettraient à Israël d'en sortir.

La guerre actuelle reflète cet état de fait. Elle se veut une démonstration de force mais les « victoires » qu'elle offre sont infamantes et sans lendemain.

Parce que nous sommes attachés à Israël, parce que nous ne voulons plus voir les habitants de

Sderot et d'ailleurs vivre et mourir sous les bombes, parce que nous ne nous résignons pas à la fatalité du sang et des larmes, nous réclamons un changement de cap.

Pour cela, il serait propice que les partis israéliens de gauche actuellement dans l'opposition sortent renforcés des prochaines élections et que les acteurs palestiniens favorables à une solution négociée regagnent une véritable crédibilité politique. Mais cela ne suffira pas : la communauté internationale doit intervenir.

Les Etats-Unis et l'UE, dont on attend qu'elle fasse preuve d'un peu de courage, doivent prendre leurs responsabilités

Les Etats-Unis, dont la politique pourrait changer avec l'arrivée du nouveau président, et l'Union européenne, dont on ne désespère pas qu'elle fasse preuve un jour d'un peu de courage, doivent prendre leurs responsabilités. L'histoire du processus de paix a montré que la logique de la violence l'emporte lorsque les acteurs sont laissés à eux-mêmes.

Aussi, le déploiement rapide d'une force d'interposition internationale dans les territoires palestiniens s'impose. Cette intervention démontrerait par ailleurs la déter-

mination de la communauté internationale à faire pression sur tous les acteurs du conflit pour les amener à reprendre et à conclure enfin les négociations sur le statut définitif des territoires palestiniens.

Aujourd'hui, dans un camp comme dans l'autre, ceux qui prétendent être pour la paix mais mettent des conditions ou se refusent à des négociations visant à parvenir à une solution du conflit fondée sur le droit international font preuve d'une hypocrisie criminelle : ils portent la responsabilité politique de la violence qui a cours. Ceux qui veulent un autre avenir pour les enfants d'Israël et de Palestine doivent rappeler cette évidence : seule une paix juste et durable peut offrir la sécurité. ■

Signataires : Julia Cincinatis, Jim Dratwa, Marc Daugherty, Pascale Falck, Melissa Frojmovics, Stephane Ginsburgh, Gérald Goldstein, Lisa Kriwin, Nicolas Kriwin, Uriel Levy, Noé Martens, Sandrine Resler, Julie Ringelheim, Michael Rusinek, Christophe Soil, Rachel Solomon, Ilan Tojerow, Jérémie Tojerow, Micha Wald, Sharon Weinblum.

L'ASBL Dor Hashalom a été créée voici sept ans pour soutenir Israël en diffusant un message de paix et non en soutenant inconditionnellement son gouvernement. www.dorhashalom.org

Carte blanche

Vredactie MIR-IRG, branche belge du Mouvement International de Réconciliation

Pendant que les bombes tombent sur Gaza, c'est ici que sonne la caisse

Karel De Gucht, le ministre des Affaires étrangères, s'oppose fortement à l'attaque israélienne sur Gaza et demande un armistice. Signal plutôt positif. Néanmoins, il semble que la politique belge excelle dans ses déclarations, mais pas dans ses actes.

En 2008, l'aéroport de Bierset est devenu la plaque tournante du trafic d'armes en provenance et à destination d'Israël. Le transport de fret de la compagnie aérienne El Al est une ligne de vie pour l'armée israélienne et se charge deux à trois fois par jour du transport en provenance ou à destination des Etats-Unis, en s'arrêtant à Bierset. Aussi, l'exportation d'armes belges vers l'Israël a fortement augmenté depuis 2004. Tout comme durant la guerre de 2003 en Irak, il semble que les principes s'arrêtent là où les intérêts financiers commencent.

Il y a peu, El Al passait par Schiphol aux Pays-Bas. En 2005 et 2006, 160 millions d'amorces, 17

millions de munitions et des dizaines de milliers de fumigènes ont notamment été livrés depuis les Etats-Unis à l'armée israélienne via cet aéroport. En ce qui concerne les permis de transit, le gouvernement régional wallon n'est pas aussi transparent que le gouvernement des Pays-Bas et les fournit assez rapidement. Pendant que les bombes tombent sur Gaza, de nouvelles munitions sont livrées à l'armée israélienne, via Bierset.

En 2008, l'aéroport de Bierset est devenu la plaque tournante du trafic d'armes en provenance et à destination d'Israël

CAL, une autre compagnie israélienne, fait le même itinéraire avec deux vols par jour. Elle transporte des produits agricoles israéliens, provenant entre autres des implantations israéliennes situées dans les territoires occupés. Il est rare que le chemin du retour ne se fasse sans chargement d'armes. De

20 à parfois 50 % des vols sur Bierset atterrissent pour le compte de ces sociétés. Il semble vraisemblable qu'il ne faut pas déranger les clients les plus importants avec des législations sur les exportations d'armes.

Il est frappant de voir que les exportations d'armes belges vers Israël ont fortement augmenté depuis 2004. La guerre contre le Liban n'a pas non plus été un obstacle à la poursuite de ces exportations. Le plus scandaleux dans cette politique d'exportation laxiste est que la Région bruxelloise n'a jamais refusé un seul permis. En 2005 et en 2007, Sabca a décroché un contrat de modernisation pour la force aérienne israélienne. Valeur : 9.928.601 euros. Les conséquences sont ressenties à Gaza et sont visibles quotidiennement à la télévision.

En 2007, la Région wallonne a également accordé des permis d'exportation d'armes pour l'Israël : 210.000 euros de matériel py-

rotechnique pour les munitions (probablement PB Clermont) et 270.000 euros pour des pièces de voitures blindées. Il est également vraisemblable qu'une livraison de pièces d'avions en provenance de Sonaca ait été autorisée.

Précisons que cette société travaille avec IAI-MALAT (Israël Aircraft Industries) sur des modèles d'avions sans pilote. Ces UAV sont visibles et opérationnels au-dessus de GAZA. Il y avait en définitive encore quelques permis pour des pièces de renforcement d'appareillage en région bruxelloise et wallonne, avec vraisemblablement comme fournisseur BATS d'Angleur.

En 2007, la Région flamande a accordé sept permis pour une petite somme de 500.000 euros, essentiellement à OIP (propriété de l'Elbit israélien), pour des appareils de vision nocturne avec des systèmes de guidage. Ces permis ont néanmoins été destinés à d'autres destinations (l'exportation d'équi-

pement de précision de tireur vers la Colombie est tout aussi inquiétante que ces mêmes exportations vers le Népal en 2002). Celle-ci n'était donc pas destinée à l'armée israélienne, mais renforce bien l'industrie de défense israélienne et de cette façon lui est une aide indirecte.

Messieurs les politiciens, merci pour les déclarations vrombissantes, mais la loi sur les armes devrait primer

La loi sur les armes affirme qu'un permis d'exportation ou un permis de transit est refusé lorsqu'il existe suffisamment d'indications à l'égard d'un pays destinataire donné :

– que l'exportation ou le transit y contribuera à une violation flagrante des droits de l'homme, qu'il existe un risque manifeste que le bien dont l'exportation est envisagée serve à la répression interne ;

– que l'exportation provoque ou prolonge des conflits armés, aggrave des tensions ou des conflits ou en cas de guerre civile dans le pays de destination finale.

– que l'exportation comporte un risque manifeste que le pays destinataire utilise le matériel en cause de manière agressive contre un autre pays ou pour faire valoir par la force une revendication territoriale.

Qu'est ce qui doit encore être fait pour qu'un permis de matériel de guerre destiné à l'Israël soit refusé ? Messieurs les politiciens, merci pour les déclarations vrombissantes, mais la loi devrait primer ! ■

www.vredesactie.be ; www.wri-irg.org

NDLR : le GRIP vient de publier une note d'analyse : « Les transferts d'armes de l'Union européenne et de la Belgique vers Israël. Quelle conformité avec le Code de conduite en matière d'exportation d'armements ? », Caroline Pailhe (www.grip.org).

LE SOIR

SA ROSSEL ET C^o
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Président
et éditeur responsable
Patrick Hurbain
Administrateur délégué
Bernard Marchant
Administration générale
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.55.55

JOURNAL LE SOIR
Directeur général
Daniel Van Wylck
Rédactrice en chef
Béatrice Delvaux
Secrétaire général
Benoît Senden
Rédacteur en chef adjoint
Luc Delfosse
Chefs des éditions
Eric Deffet
Thierry Fiorilli
Olivier Mouton
Pierre-Yves Warnotte
Responsable du Soir en ligne
Philippe Laloux

Rédaction centrale
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.54.32
Téléfax : 02-225.59.14
ou 02-225.59.10
Courrier des lecteurs
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Téléfax : 02-225.51.31
E-mail : forum@lesoir.be

Agenda du MAD
Téléfax : 02-225.59.14
E-mail : agenda.mad@lesoir.be
lesoir.be (internet)
<http://www.lesoir.be>
Tél. : 02-225.54.32
E-mail : internet@lesoir.be
Rédaction de Paris
Avenue F. Faure, 133
F-75015 Paris
Tél. : +33-1-40.60.72.41
Téléfax : +33-1-40.60.72.45

Archives
Service Phodoc
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Textes : archives@lesoir.be
Photographies : phototheque@lesoir.be
Téléfax : 02-225.59.20

PUBLICITÉ
Rossel Advertising
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.53.10
Téléfax : 02-225.59.01
E-mail : abonnements@lesoir.be
Annonces téléphonées
Tél. : 02-225.55.00
Téléfax : 02-225.59.06
E-mail : annonces.tel@lesoir.be
Annonces - Publicité
Tél. : 02-225.55.55
Téléfax : 02-225.59.08
ou 02-225.59.00

ABONNEMENTS
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.53.10
Téléfax : 02-225.59.01
E-mail : abonnements@lesoir.be
Chèques-échange
75 chèques : EUR 75 +
EUR 5 de frais de gestion ;
150 chèques : EUR 148 ;
300 chèques : EUR 288
Abonnements
3 mois EUR 70 ; 6 mois
EUR 135 ; 12 mois EUR 248
Compte ING
n° 310-0496377-17

ŒUVRES DU SOIR
ASBL
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.52.21
Téléfax : 02-225.50.25
E-mail : oeuvres@lesoir.be
Dons aux Œuvres du Soir
ASBL
Compte ING
n° 310-1041172-60
(Exonération fiscale à partir
de 30 euros par an.)

VENTES
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.52.84
Téléfax : 02-225.52.14
E-mail : ventes@lesoir.be
Boîtes distributrices
EUR 1,00
Prix de vente à l'étranger
Allemagne EUR 2,00
Irlande EUR 3,40
Maroc MAD 25,00
Portugal EUR 1,90
Républ. tchèque CZK 70,00
Suisse CHF 4,00
Turquie YTL 5,00
N° commission paritaire
France 0708 U 83380

MARKETING ET COMMUNICATION
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.52.01
Téléfax : 02-225.59.19